



**Procès Verbal
du Conseil Municipal
du
29 mars 2014**

Le Conseil municipal de Ligneyrac s'est réuni à 10 heures 30 minutes sous la présidence de Bertrand Rivière, Maire sortant qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections lors du scrutin du 23 mars 2014 a installé les onze élus dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Jean-Louis Monteil, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Mme Nathalie Duranton assure le secrétariat de la séance.

Les deux assesseurs désignés pour les opérations de vote sont Nathalie Valen et Hubert Lamothe.

1) Élection du maire

Monsieur Laurent GAY est élu maire par 10 voix pour et 1 abstention

2) Choix du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre des adjoints à trois.

3) Élection du ou des adjoints

Monsieur Jean-Louis MONTEIL est élu Premier Adjoint par 10 voix pour et 1 abstention

Monsieur Marc NICOLAS est élu Deuxième Adjoint par 11 voix pour

Madame Nathalie DURANTON est élue Troisième Adjointe par 10 voix pour et 1 abstention

Les délégations définitives seront inscrites à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. Néanmoins, Monsieur le Maire indique que de 1^{er} adjoint sera chargé de la partie administrative, fiscale, financière et juridique, le 2^{ème} adjoint s'occupera des aspects techniques de la commune et la 3^{ème} adjointe aura en charge la communication et les relations externes.

4) Indemnités du maire et du ou des adjoints

Le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à cette décision, dans le respect des délais prévus par les textes réglementaires.

5) Délégation au maire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à cette décision, dans le respect des délais prévus par les textes réglementaires.

6) Élection des délégués aux EPCI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de surseoir à cette décision, dans le respect des délais prévus par les textes réglementaires

Séance levée à 11 heures.